



Réunion d'informations et d'échanges sur l'accès à l'eau et l'assainissement en région de Matam au Sénégal

Compte-rendu du 19 février 2013, Mantes-la-Jolie

La réunion s'est tenue le mardi 19 février 2013 de 14H30 à 17H00 à l'Agora de Mantes-la-Jolie. Elle a été initiée par le pS-Eau dans le cadre de l'animation du réseau pays Sénégal dont l'objectif est de créer des espaces de dialogue et de concertation pour le partage d'informations et de connaissances sur le secteur de l'accès à l'eau et l'assainissement au Sénégal. La réunion a été organisée en collaboration avec la Ville de Mantes-la-Jolie, l'ONG ADOS, la Fédération des associations de ressortissants de la région de Matam (FADERMA) et le département des Yvelines qui ont mobilisé les acteurs de leur territoire. Plus de 50 personnes étaient présentes.

L'objectif général de la rencontre était de partager avec les associations de ressortissants des éléments d'informations sur la gestion du service d'eau potable et d'introduire la thématique de l'assainissement, à partir des éléments de présentation suivants :

- Panorama des actions de coopération menées dans la région de Matam dans le secteur de l'eau et de l'assainissement et la contribution des ressortissants sénégalais.
- Cadre sectoriel national en matière de gestion du service.
- Présentation du Programme Régional Hydraulique de l'ONG ADOS
- Dispositif de gestion déléguée expérimentée dans le cadre des projets d'accès à l'eau de Diawara (région de Tambacounda) par l'ONG GRET et COREDIA.
- Présentation du projet régional d'assainissement « Pas d'école sans latrine » porté par la FADERMA , le Conseil Général des Yvelines et le Conseil Régional de Matam.

I. Les actions de coopération menées dans la région de Matam dans le secteur de l'accès à l'eau et à l'assainissement et la contribution des ressortissants de la région Matam

Sylvette MILIN, pS-Eau

En introduction, il a été rappelé que le Sénégal est un des principaux pays d'intervention des acteurs français de la coopération décentralisée et non gouvernementale. Il compte plus de **100 partenariats de coopération décentralisée actifs** et on dénombre plus de **400 associations de ressortissants sénégalais engagées dans des actions de développement** de leur pays d'origine principalement majoritairement originaires des régions de Matam et Tambacounda.

Depuis 2005, date de lancement du PEPAM (Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire), du premier programme bilatéral franco-sénégalais de codéveloppement et du vote de loi Oudin-Santini, on constate une augmentation des projets dans le secteur de l'eau. Près de 100 actions ont ainsi été identifiées par le pS-Eau entre 2005 et 2012.

Les taux d'accès globaux à l'eau potable ont été présentés par région. Un focus sur la région de Matam a été fait par le directeur de la division régionale qui a indiqué, qu'à l'instar des **disparités régionales** que cache le taux d'accès national de 80,1% pour le milieu rural , on note également des disparités intra-régionales importantes dans la région de Matam, notamment au niveau du

département de Ranérou et dans le sud de la région caractérisé par une zone de socle où la ressource est rare et difficile à trouver.

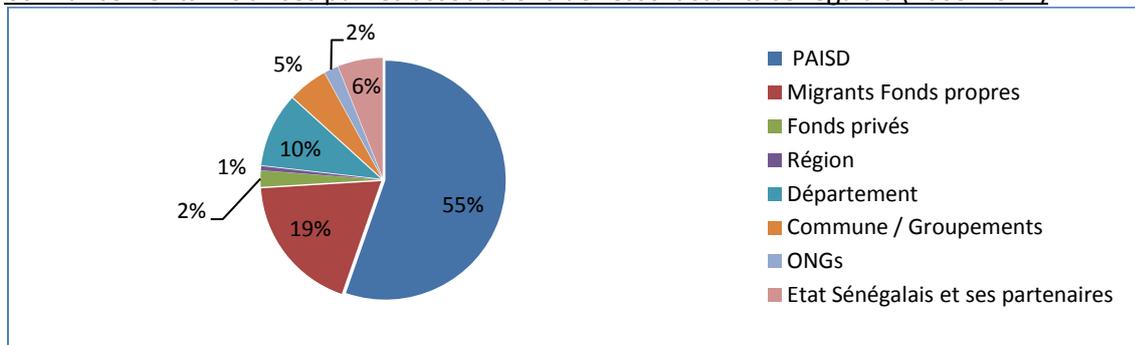
Une cartographie des actions menées depuis 2005 par les acteurs de coopération décentralisée et non gouvernementale sur l'ensemble du territoire national sénégalais a permis de faire ressortir l'importance du nombre d'actions menées dans la **région de Matam** qui **concentre près d'un tiers des actions recensées**. Ce pourcentage s'explique par la présence de plusieurs acteurs de coopération décentralisée notamment d'acteurs Rhône-alpins, du Nord-Pas-de-Calais et du département des Yvelines mais surtout par l'importance du nombre d'actions menées par les ressortissants originaires de cette région.

Plus de 7 millions d'euros ont été ainsi mobilisés pour l'accès à l'eau et à l'assainissement dans la région de Matam depuis 2005.

A l'échelle nationale, la **contribution des migrants est équivalente en terme de nombre d'initiatives à celles des ONG ou des collectivités**, néanmoins les financements mobilisés par les migrants restent inférieurs à ceux mobilisés par les autres acteurs de coopération. Ainsi, on constate que le montant moyen d'un projet d'accès à l'eau potable porté par une OSIM s'élève à 140 000 €, celui d'une ONG ou ASI (bénévoles) à 260 000 € et celui d'une collectivité territoriale française à 470 000 €.

Enfin, l'origine des fonds mobilisés par les migrants a été présentée d'après le graphique ci-après :

Cofinancements mobilisés par les associations de ressortissants sénégalais (2005-2012)



Source : pS-Eau

Pour plus d'informations sur les actions menées par les acteurs de la coopération décentralisée et gouvernementale français consulter l'Atlas des actions au Sénégal sur site Internet du pS-Eau <http://www.pseau.org/fr/senegal/actions>

II. Le cadre sectoriel sénégalais de l'accès à l'eau en matière de maintenance et de suivi de la gestion du service.

Monsieur Abou FALL, directeur de la Division régionale de l'Hydraulique de Matam.

Monsieur Abou FALL, directeur de la Division régionale de l'hydraulique de Matam au Sénégal a débuté son intervention en soulignant l'importance de la **gestion du service pour sécuriser l'accès à l'eau des populations de la région**. Il a également présenté et partager des éléments de bilans sur le programme PEPAM-IDA en cours financé par la Banque Mondiale et qui intervient sur trois volets :

1. infrastructures (AEP, extension de réseaux, unité de potabilisation),
2. renouvellement des équipements d'exhaure
3. renforcement organisationnel (transformation des comités de gestion en ASUFOR, formation, suivi).

Le programme PEPAM-IDA met également à disposition des branchements sociaux sur demande.

Il a poursuivi en rappelant le rôle des services régionaux de l'hydraulique et des Associations d'Usagers du Forage et présenté les différents principes de la réforme sectorielle en cours en détaillant ses 3 grands principes d'application :

Principe 1 : la refonte de l'organisation des usagers

Monsieur Fall a indiqué que l'organisation des usagers est dorénavant basée sur:

- la représentation des usagers : les comités de gestion évoluent vers des ASUFOR reconnues et responsabilisées par l'Etat où tous les usagers potentiels sont représentés.
- la séparation des fonctions de représentation et de contrôle
- la séparation des fonctions de représentation des usagers et d'exploitation : l'objectif est de mettre en place des gérants locaux chargés de la production, de la distribution et de la vente d'eau.

Monsieur FALL a insisté sur l'importance de cette mesure qui permet de pallier aux difficultés rencontrées actuellement par la DRH lors du renouvellement des membres des ASUFOR et des efforts importants de formation et de renforcement des équipes choisies à chaque renouvellement.

Principe 2 : la création de conditions viables d'exploitation

Pour assurer la pérennité du service, Monsieur Fall a rappelé les principes de la réforme toujours en cours, à savoir :

- la systématisation de la vente de l'eau au volume
- la standardisation technique des équipements d'exhaure
- l'optimisation des normes et méthodes pour le choix et le dimensionnement des solutions d'approvisionnement
- le partage raisonnable des charges récurrentes entre l'Etat et les usagers, en vue d'atteindre un coût de l'eau accessible

Principe 3 : la promotion du secteur privé et le recentrage des missions de la Direction de l'Exploitation et de la Maintenance (DEM) par notamment :

- le transfert des activités de maintenance vers des opérateurs privés.

La réforme prévoit la division du territoire nationale en 3 grandes zones et compte faire appel à des opérateurs privés nationaux pour assurer les interventions de maintenance sur les équipements hydrauliques.

- Le second aspect de cette partie de la réforme concerne le recentrage progressif des activités de la DEM sur des missions de régulation: *agrément et contrôle des opérateurs, suivi de l'exécution de l'appui-formation et audit, suivi des exploitations, arbitrage des litiges, appui-conseil...*

Monsieur FALL a souligné à cet effet, que les services de l'Etat n'ont actuellement pas toutes les ressources disponibles pour intervenir sur l'ensemble des sites dont ils ont la responsabilité et qu'il est nécessaire de réduire les temps d'intervention ; néanmoins il a beaucoup insisté sur la nécessité pour les futurs opérateurs privés nationaux de s'appuyer sur des artisans locaux pour réduire les temps d'intervention craignant qu'une entreprise privée nationale basée à Dakar ou à Saint-Louis n'ait au final un temps d'intervention plus long que celui de la Brigade des puits et forage actuelle.

Pour plus d'information sur le cadre sectoriel du secteur de l'eau au Sénégal, consultez les pages pays sur le site Internet du pS-Eau <http://www.pseau.org/fr/pays>

III. Le Programme Hydraulique Régional (PHR) mise en œuvre par l'ONG ADOS dans le cadre de la coopération décentralisée

Violaine DIDIER, ADOS

L'ONG ADOS est opératrice de coopération décentralisée pour la région Rhône-Alpes et les départements de la Drôme et de l'Ardèche au sein desquelles est mis en œuvre le Programme Hydraulique Régional (PHR).

Le Programme Hydraulique Régional (PHR) est un projet triennal mis en œuvre en partenariat avec la région de Matam et les services régionaux de l'hydraulique, financé par les collectivités rhônalpines et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. C'est dans ce cadre que le directeur de la Division régionale de l'hydraulique, Monsieur FALL, a effectué sa mission en France.

Le programme s'articule autour de 4 volets :

1. La définition de la **stratégie** d'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans la région
2. L'**appui aux ASUFOR** par des actions de formation en gestion mais également sur l'exploitation. Ce volet comprend également un appui à la fédération régionale des ASUFOR en pièces de rechange notamment avec l'idée de créer un fonds mutualisé et des échanges de pratiques
3. L'appui à l'émergence de compétences locales par la **formation d'artisans locaux** et la conception de modules de formation pour la mise en place de cours complémentaires au Centre de Formation Professionnel de Ourossougui (CFPO) notamment sur les thématiques de maintenance, de diagnostic des équipements hydrauliques et la pose de canalisation (réseau AEP)
4. La **réalisation d'ouvrages** d'accès à l'eau dans les zones du Diéri et du Ferlo.

IV. Premier temps d'échanges avec la salle

Les interventions ont principalement concernées les points suivants :

- **La maintenance des équipements.**

Sur cet aspect , les différents intervenants ont souligné les efforts de l'Etat et des acteurs de coopération en terme d'investissements pour la mise en place de forages motorisés et de réseau d'adduction d'eau potable ; cependant, il a été relevé que cette **multiplication des forages motorisés dans la région** de Matam dont le nombre s'élève aujourd'hui à plus de 120 n'a pas été accompagnée de **ressources supplémentaires pour la maintenance au niveau des services déconcentrés**. A ce titre les initiatives de l'ADOS et de la Division régionale de l'hydraulique sur les questions de formation d'artisans locaux, d'appui à la filière en matière de formation professionnelle au CFPO d'Ourossougui ainsi que la mise en place d'un fonds mutualisés pour la fédération des ASUFOR de la région ont été très appréciées.

- **La délégation de gestion à un opérateur privé**

La délégation de gestion du service à un opérateur privé a été particulièrement questionnée par les membres des associations de la diaspora présents. Les points suivants ont notamment été abordés lors des interventions:

- pour certains intervenants, la gestion communautaire actuelle du service de l'eau permet de sauvegarder les liens de **solidarité entre les habitants** de la localité par une gestion à l'amiable des conflits et une prise en compte des réalités et spécificités sociales locales, exprimant ainsi une crainte de rupture des liens de solidarité existants par l'introduction d'un opérateur privé dont la rentabilité du service sera la priorité.
- pour beaucoup, la délégation de gestion risque d'avoir pour conséquence l'augmentation du **prix de l'eau**
- enfin pour certains, **l'Etat** ne doit pas se désengager du secteur mais au contraire renforcer ses moyens d'intervention en terme de suivi de la gestion et de maintenance des équipements ;

Sur ces différents points relatifs à la délégation de gestion, le directeur de la division régionale a indiqué que la réforme en cours avait donné dans sa phase test de bons résultats et l'intervention de l'association COREDIA et du GRET qui a suivi, a permis de donner un certain nombre d'éclairages.

- **L'énergie solaire pour l'exhaure**

Sur les questions relatives à l'énergie solaire, le directeur de la Division régionale a indiqué que les systèmes d'exhaure fonctionnant à l'énergie solaire ne sont souvent pas suffisants pour alimenter des villages de plus de 2 000 habitants, l'eau ne pouvant être pompée que le jour. L'énergie solaire peut néanmoins être, dans certain cas, une **source d'énergie complémentaire** au groupe électrogène (cas des systèmes d'exhaure à alimentation mixte).

- **L'assainissement des eaux pluviales**

Plusieurs interventions ont été faites sur la question de la gestion des eaux pluviales et des inondations récurrentes chaque année à la saison des pluies. Sur ces aspects, le Directeur de la division régionale de l'hydraulique a indiqué que les investissements étaient extrêmement coûteux et que des programmes sectoriels en cours de mise en œuvre dans la région comme le PASA (Programme d'Appui à la Sécurité Alimentaire) ou la Société nationale d'Aménagement et d'Exploitation du Delta du fleuve Sénégal (SAED) étaient dotés d'engins adaptés pour la construction de digues.

V. Le dispositif de gestion déléguée expérimentée dans le cadre des projets d'accès à l'eau de Moudery et Diawara (région de Tambacounda) par l'ONG GRET et COREDIA.

Frédéric Naulet, GRET et Lansana KOITA, COREDIA

COREDIA (Comité de Rénovation de Diawara) est une association de ressortissants originaires de la Commune de Diawara dans le département de Bakel.

Le COREDIA compte plus de 1 000 membres cotisants en France et contribue à l'amélioration des conditions de vie des populations notamment sur les services de bases (éducatifs, santé, hydraulique).

L'ONG GRET intervient dans les régions de Matam et de Tambacounda, à travers le programme PACEPAS (Programme d'Appui aux Collectivités locales pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement). Il a, à ce titre, assuré la maîtrise d'œuvre d'un certain nombre de projets cofinancés par les ressortissants sénégalais notamment à Diawara, Moudéry et Diaré Mbolobolo dans la région de Tambacounda ainsi que pour les projets d'adduction d'eau potable des villages de Lobaly et de Yacine Lacké dans la région de Matam.

Le Papepas a été élaboré pour répondre aux problématiques de certaines **localités importantes des régions de Tambacounda et Matam** : en pleine extension, ces villes sont marquées par un taux d'accès à l'eau potable très faible dû à des équipements vétustes qui ne couvraient plus les besoins de localités en extension et un service de l'eau dont les modalités de gestion et de gouvernance étaient défectueux.

La Commune de Diawara compte 12 000 habitants. Avant l'intervention du COREDIA et de ses partenaires en 2009, la commune ne disposait que d'un seul forage dont la production était insuffisante pour couvrir les besoins des populations qui recourraient aux puits traditionnels, à l'eau du fleuve et aux revendeurs d'eau. A cette époque, les tarifs s'élevaient à 3 000 FCFA le m³ pour l'eau achetée auprès des revendeurs d'eau et à 800 FCFA le m³ pour l'eau du forage motorisé existant.

L'intervention a permis de réaliser des infrastructures d'accès à l'eau en adéquation avec les besoins et la demande.

Une large réflexion a été menée avec les acteurs du secteur sur les modalités de gestion et le choix s'est orienté vers un mode de **gestion déléguée** qui s'aligne sur les principes de la réforme REGEFOR, les objectifs étant d'assurer :

- la **séparation des fonctions** : représentation des usagers / gestion et maintenance des services
- une **gestion professionnelle** par un opérateur (car les compétences ne sont pas toujours disponibles au niveau communautaire, notamment pour gérer une unité de potabilisation)
- la capacité à **développer le service** pour répondre à l'évolution des besoins et de la demande de la population

Le représentant du GRET a souligné que le délégataire sélectionné à Diawara est un **entrepreneur local**, ancien technicien de la SDE. Il a **investi dans les équipements du service** : pompe et groupe électrogène qui sont les équipements les plus fréquemment en panne, faute de maintenance. Le GRET a indiqué que l'investissement du délégataire dans les équipements induit une responsabilisation du propriétaire sur la maintenance de ses équipements et qu'il a par ailleurs tout intérêt à les entretenir et à les réparer rapidement en cas de panne pour assurer un retour sur investissement.

Il a également été précisé que le délégataire verse deux **redevances à l'ASUFOR**, une qui abonde le fonds de fonctionnement et l'autre, le fonds d'investissement pour le renouvellement des équipements.

Par ailleurs, on note que, dans le cadre de cette mise en place de gestion déléguée, les **services techniques de l'Etat ont été associés**, non seulement dans l'appel d'offres pour le choix du délégataire mais aussi dans le suivi du service puisque la Division régionale supervise l'activité du délégataire (taux de recouvrement, rendement du service, poste des dépenses).

Le représentant de l'association du Comité de Rénovation de Diawara en France, Monsieur Koita, a insisté sur les bons résultats obtenus par le projet et la délégation de gestion, notamment:

- au niveau de la **qualité du service** : disponibilité de l'eau en permanence (intervention immédiate en cas de panne)
- au niveau de la **baisse des tarifs** : le tarif au m³ est passé à 400 FCFA le m³ contre 800 FCFA auparavant au niveau du forage et 3000 FCFA au niveau des revendeurs d'eau
- au niveau de la **création d'emplois** dans la localité

VI. Présentation du projet régional d'assainissement « Pas d'école sans latrine » par la FADERMA et le Conseil Général des Yvelines

Clotilde NEELS-AHOUANSSOU, CG 78 et Oumar BARRY, FADERMA.

L'objectif de cette présentation était d'une part, de montrer la mise en place d'un **partenariat novateur** entre deux collectivités partenaires de coopération décentralisée et une fédération d'associations de ressortissants et d'autre part, d'échanger sur une thématique peu investie à l'heure actuelle par les associations de ressortissants sénégalais : **l'assainissement des eaux usées**.

Ainsi, dans le cadre d'un partenariat entre le Conseil général des Yvelines, la FADERMA (Fédération des associations de ressortissants de Matam) et le Conseil régional de Matam, un programme pluriannuel d'hygiène et d'assainissement a été lancé dans les écoles de la région.

Le montage institutionnel du programme a prévu la mise en place d'un comité de pilotage impliquant localement les acteurs du secteur et une maîtrise d'ouvrage assurée par la région de Matam dont notamment :

- l'Agence régionale de développement de la Région de Matam,
- l'Inspection d'Académie,
- les services d'hygiène de la région.

Ont ensuite été soulignées les **difficultés rencontrées** notamment dans l'identification des sites scolaires du fait de l'absence de points d'eau dans certaines écoles, préalable nécessaire pour maximiser l'impact des actions d'assainissement ; mais également du fait de l'intervention de différents acteurs sur des programmes similaires ce qui nécessite une coordination fine des interventions avec les autres programmes en cours d'élaboration et/ou de mise en œuvre.

Les enjeux de la stratégie de sensibilisation des enseignants et des élèves sur les mesures appropriées d'assainissement et d'hygiène ainsi que sur les modalités de gestion des latrines scolaires ont également été partagés.

VII. Second temps d'échanges avec la salle

Cette session d'échanges avec la salle a essentiellement permis aux ressortissants de la région présents d'évoquer et de partager avec le directeur de la Division régionale de l'hydraulique de Matam, la **situation de l'accès à l'eau dans leurs villages respectifs** et d'interroger le directeur sur les solutions techniques adaptées, l'état d'avancement de certains projets en cours et/ou les interventions à venir.

Les associations présentes ont remercié l'ensemble des structures organisatrices de la rencontre qui ont su créer un cadre pour échanger sur des thématiques importantes et ont indiqué avoir beaucoup appris notamment sur la question de la gestion du service.

A la suite de la rencontre, les associations porteuses d'un nouveau projet ont pu prendre attache avec le GRET et la Division régionale de l'hydraulique pour échanger sur les études de faisabilité techniques nécessaires au montage de leur projet, il s'agit notamment des projets d'adduction d'eau potable des localités de Kawal, Danthiady et Doumga Ouro Alpha.

Liste des participants

N°	Nom	Prénom	Organisme	Contact
1	NEELS-AHOUANSON	Clotilde	Conseil Général des Yvelines	cneelsahouansou@yvelines.fr
2	BARRY	Oumar	FADERMA	mbuuldi@yahoo.fr
3	DIANKHA	Mouhadji	RAP 2D	rap2d@yahoo.fr
4	BADJI	Lansana	ARBE	balingore@gmail.com
5	CABARET	Jean-Claude	Adjoint au Maire - Ville de Creil	jean-claude.cabaret@mairie-creil.fr
6	MARSEILLE	Didier	Relations Internationales - Ville de Creil	didier.marseille@mairie-creil.fr
7	SOW	Fatimata	Jandé et Cellal	f.sow@hotmail.fr
8	DESJEUX	Jean	Agir Abcd Yvelines	ljdesjeux@numericable.fr
9	BOUILLON	Patrick	Agir Abcd Yvelines	patb421@yahoo.fr
10	LE BARBU	Michel	Agir Abcd Yvelines	mlebarbu@orange.fr
11	LY	Makha	Doumga Ouro Alpha	lymakha@yahoo.fr
12	BA	Samba Lamine	ASS Guanguel Soulé	06 66 69 75 51
13	DEME	Aissata	Koussan	06 64 11 05 86
14	THIAM	Khady	FATSE	06 15 94 25 08
15	THIONE	Khady	FATSE	06 20 31 69 61
16	SOUMARE	Saïdou	Lobaly	nc
17	KONE	Sada	Lobaly	nc
18	TOURE	Bakary	Lobaly	nc
19	SOUMARE	Harouna	Lobaly	nc
20	DIOUNADERA	Diadié	Lobaly	nc
21	DIAW	Demba	Koussan	nc
22	BA	Mody	Lobaly	nc
23	WELE	Djindé	Hornoldé	nc
24	DESVALOIS	Romain	ADEFRAMS	missions@lesorangers.org
25	DIALLO	Amadou	ARDF	amadou7979@yahoo.fr

26	DIALLO	Abass	ARDF	amadou7979@yahoo.fr
27	LO	Demba	Woddobéré	nc
28	BA	Mamadou	ADO	nc
29	DIA	Amadou	ADO	nc
30	DEME	Oumar	ARNSF/AD	ndouloumadji.dembe@yahoo.fr
31	DEME	Alhassane	ARNSF/AD	aloudeme@yahoo.it
32	BA	Saïdou	ARNSF/AD	bahpullo@gmail.com
33	NDIAYE	Boum Oumar	Wenodi	nc
34	NDIAYE	Amadou	AJT Tekinguel	nc
35	LAH	Aliou	ADSP (Seno Polel)	lakhopulaar@yahoo.fr
36	QUEVAREC	Guillaume	Ville de Mantes-la-Jolie	ps.mantes-la-Jolie@orange.fr
37	BA	Mody	Lobaly	nc
38	KANE	Goumaldé	ADF	kane.g@free.fr
39	DIOP	Alassane	Lobaly	nc
40	ALIOU	Alassane		aliouelboushra@gmail.com /06 01 13 24 10
41	DIA	Ciré	UROF / Orkadiaré	nc
42	BARRY	Hamidou	UROF / Orkadiaré	nc
43	DIAHARA	Adama	ASSSS Sadel	lena.1972@hotmail.fr
44	THIAM	Ibrahima	ASSSS Sadel	nc
45	LY	Idrissa	Espoir du Ferlo	Lyidrissa2007@yahoo.fr
46	TOURE	Samba	ADKF	nc
47	SALL	Samba	ADKF	salladkf@gmail.com
48	SAM	Baidy	AJYT Tékinguel	06 18 44 96 01
49	DAFF	Amadou Talla	FADERMA	cmm10@wanadoo.fr
50	TALLA	Maimouna	Maire-Adjoint ville de Mantes-la-Jolie	06 22 06 70 95
51	DIDIER	Violaine	ADOS- MATAM	v.didier@ados-senegal.org
52	MILIN	Sylvette	pS-Eau (responsable Pays Sénégal)	milin@pseau.org
53	Tourlonnias	Béatrice	pS-Eau (responsable Pays Niger)	tourlonnias@pseau.org
54	Naulet	Frédéric	GRET	naulet@gret.org
55	KOITA	Lansana	COREDIA	lassana.koita@free.fr